

# Le vieillissement de la population



Chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, l'INSEE estime la population des régions et des départements.

Ces estimations de population sont déclinées par sexe et par tranches d'âge. Elles sont rendues possibles grâce aux derniers recensements de population, à l'exploitation statistique des bulletins d'état civil et plusieurs autres sources administratives.

Presque 1/3 de la population vosgienne a plus de 60 ans.

\*EPCI : établissement public de coopération intercommunale

Le vieillissement de la population est une tendance générale des pays occidentaux et notamment en secteur rural. Il est particulièrement marqué dans le département des Vosges, où la moyenne d'âge est parmi la plus élevée des départements de France, avec 42 ans.

Dans le département des Vosges, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, selon les estimations de population INSEE, 26,54 % de la population a moins de 25 ans, 30,85 % a plus de 60 ans (dont 11,08 % a plus de 75 ans).

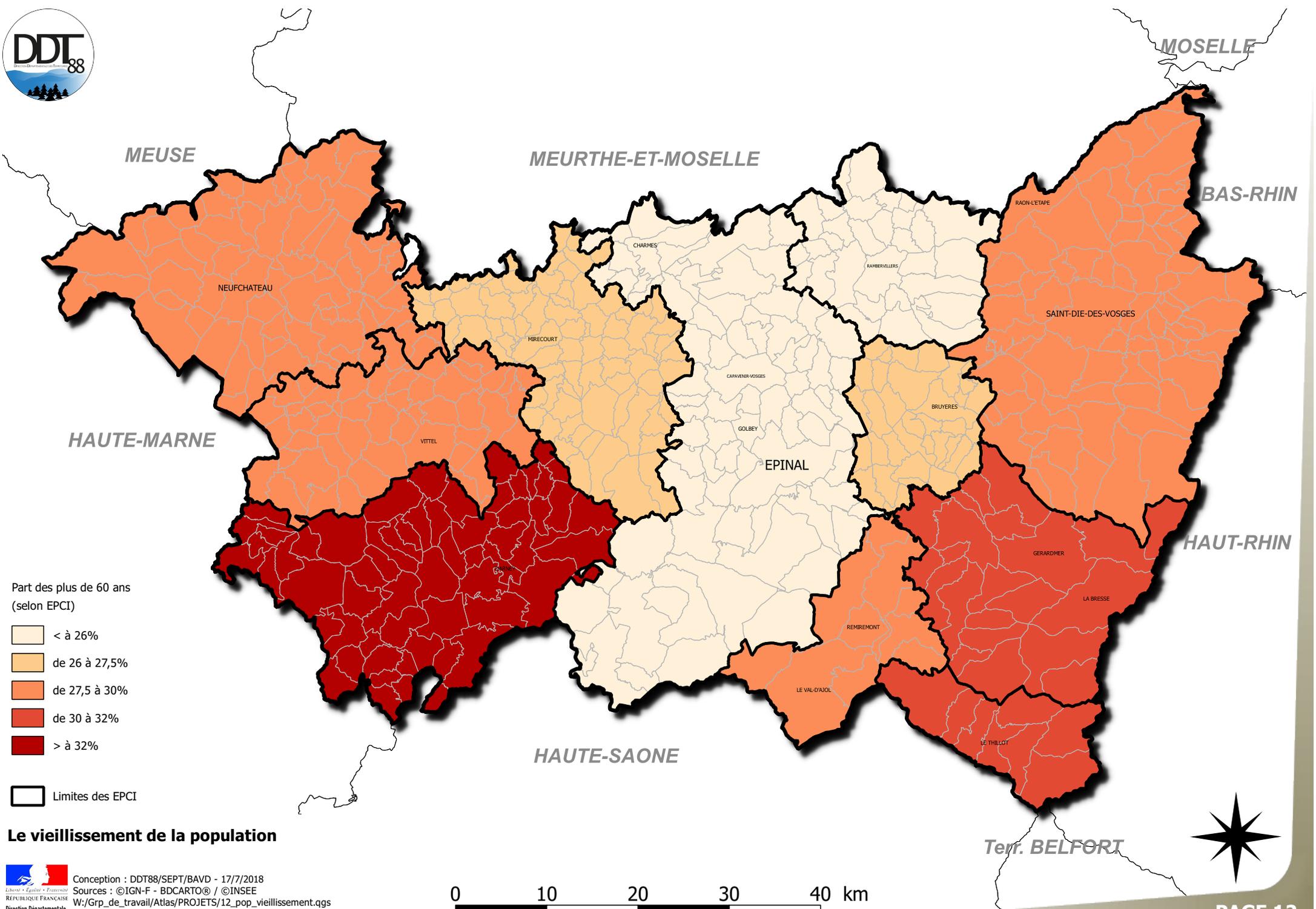
La sur-représentation des seniors n'est qu'une raison expliquant la moyenne d'âge élevée. Il faut également prendre en compte le nombre important des personnes de 45 à 64 ans qui représente 21,28 % de la population vosgienne. Cette représentation s'explique par le nombre élevé de départs des moins de 30 ans et par le solde migratoire positif des quinquagénaires et des sexagénaires.

Ce vieillissement de la population touche particulièrement le secteur sud-ouest (EPCI\* des Vosges Côté Sud Ouest), mais aussi le sud-est (EPCI des Ballons des Vosges et des Hautes-Vosges).

Ces mêmes territoires cumulent donc une forte baisse de leur population et un taux d'évolution de la population négatif.

Ces éléments sont d'autant plus importants qu'ils s'ajoutent aux difficultés liées au secteur rural, telles que l'accès aux commerces, aux services, aux offres de transport et au logement.

Anticiper les problématiques liées au grand âge avec notamment la prise en charge de la dépendance est aujourd'hui un enjeu sociétal.



Part des plus de 60 ans  
(selon EPCI)

- < à 26%
- de 26 à 27,5%
- de 27,5 à 30%
- de 30 à 32%
- > à 32%

Limites des EPCI

### Le vieillissement de la population

Conception : DDT88/SEPT/BAVD - 17/7/2018  
 Sources : ©IGN-F - BDCARTO® / ©INSEE  
 W:/Grp\_de\_travail/Atlas/PROJETS/12\_pop\_vieillessement.qgs  
 Direction Départementale  
 des Territoires des Vosges



Terr. BELFORT